

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
34e séance
tenue le
vendredi 11 novembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 34e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION RELEVANT DES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET
DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.34
15 novembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 11 h 10.

POINTS 51 à 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION RELEVANT DES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT : Des consultations intensives sont en cours sur bon nombre de projets de résolutions qui ne manqueront pas d'avoir des effets positifs. Ces consultations permettront de gagner du temps pendant les quelques jours à venir, et je désire vivement les encourager, les rapports que je reçois étant très positifs. Je pense qu'à la fin de nos travaux, nous aurons de bonnes raisons d'être satisfaits.

Ce matin, la Commission va prendre des décisions sur les projets de résolution suivants : dans le groupe 4, les projets de résolution A/C.1/43/L.14, L.32 et L.42; et dans le groupe 5, les projets de résolution A/C.1/43/L.4, L.43 et L.55.

Les résolutions restantes appartenant au groupe 4 et celles appartenant aux groupes 1 et 2 font toujours l'objet de consultations, et je suis d'avis que ces consultations devraient se poursuivre, au moins jusqu'à lundi 14 novembre.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) :

Les pays suivants se sont portés coauteurs des projets de résolution suivants :

A/C.1/43/L.12 : Suriname;

L.19/Rev.1 : Roumanie;

L.34 : Samoa;

L.54/Rev.1 : Roumanie et Indonésie;

L.54 : Samoa et Ghana;

L.40 : Suriname et Jamaïque;

L.45 : Islande et Afghanistan;

L.38 et L.48 : Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde a demandé à prendre la parole sur le projet de résolution. Je la lui donne.

M. SHARMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution A/C.1/43/L.54, présenté au titre du point 66 de l'ordre du jour, est intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale". Ce projet a fait l'objet d'une révision à la suite de suggestions utiles et constructives reçues de la part de plusieurs délégations et est paru à nouveau comme document A/C.1/43/L.54/Rev.1. Je voudrais résumer les changements apportés au projet original et aux versions révisées.

Tout d'abord, au paragraphe 1 du dispositif, l'expression "progrès scientifiques et techniques" a été modifiée et remplacée par "progrès scientifiques et techniques futurs".

Deuxièmement, au même paragraphe du dispositif, en ce qui concerne la proposition tendant à créer un groupe d'experts qualifiés, le texte a été modifié de façon à se lire ainsi : "aide, le cas échéant, d'experts consultants qualifiés". Ce changement permet davantage de souplesse au Secrétaire général, qui peut ainsi utiliser les ressources disponibles de manière optimale.

Troisièmement, dans ce même paragraphe, la référence qui est faite "aux rapports pouvant être présentés, le cas échéant" a été supprimée. A présent, le Secrétaire général est prié de "présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session".

M. Sharma (Inde)

Enfin, le paragraphe 2 du dispositif a été élargi pour permettre aux Etats Membres de faire connaître leurs vues et propositions au Secrétaire général.

Nous sommes heureux de constater que la proposition tendant à inclure ce point dans les délibérations de la Première Commission a été accueillie très positivement. Les changements apportés au texte original du projet de résolution proviennent de propositions relatives à la façon la plus pratique d'élaborer la proposition. Cette proposition n'a aucune incidence sur les progrès scientifiques et techniques de quelque pays que ce soit ni sur le transfert des techniques. Elle ne prévoit la communication d'aucune information commerciale ou liée à la défense qui ne soit d'ores et déjà disponible. Son seul but est de faire en sorte que l'on se concentre sur un domaine clef, lequel mérite, à notre avis, l'attention particulière de la Commission.

Lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, la communauté internationale a reconnu la menace de la course aux armements sur la paix et la sécurité internationales. Il a été convenu que des mesures qualitatives, et non pas seulement quantitatives, devraient être prises dans le domaine du désarmement si l'on veut enrayer véritablement la course aux armements, faute de quoi le dialogue sur le désarmement resterait partiel et incomplet et pourrait même orienter la course aux armements vers des domaines plus perfectionnés qui ne font pas l'objet de négociations.

Nous estimons que la communauté internationale doit être vigilante face à ce danger réel, dans l'intérêt d'un véritable désarmement. Mais, pendant les 10 années écoulées depuis l'adoption du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, la plupart des efforts bilatéraux et multilatéraux en matière de désarmement se sont concentrés sur le développement quantitatif des arsenaux. La question d'une course aux armements qualitative a été presque entièrement mise de côté. Etant donné que nous ne disposons pas du minimum de renseignements nécessaire à un débat bien informé sur la question, le Secrétaire général et le Département des affaires de désarmement pourraient être mis à contribution pour aider à l'élaboration d'un document de base sur la question, avec le concours d'experts qualifiés.

M. Sharma (Inde)

Il nous semble qu'une telle étude devrait porter sur deux grands domaines. Le premier est lié à l'orientation future des dépenses consacrées à la recherche-développement et au perfectionnement des systèmes d'armes; le deuxième relève des domaines qualitativement nouveaux dans la technologie des armements qui pourraient avoir des incidences de vaste portée sur la sécurité de l'environnement. La prise de conscience de progrès probables et possibles dans ces deux domaines est une affaire d'intérêt général. Nous croyons pouvoir tirer des leçons de l'expérience passée.

Il est d'ailleurs intéressant de se demander si la sécurité de l'environnement aujourd'hui ne serait pas meilleure si l'on avait pu, par un échange d'opinions, favoriser une prise de conscience sur l'évolution de nombreuses technologies dont les applications militaires nous menacent. Etant donné la rapidité des progrès scientifiques et techniques, les systèmes d'armes à l'avenir seront de plus en plus raffinés et menaçants. C'est une situation à laquelle il faut penser, et s'ils devaient rendre plus complexe et incertaine la sécurité de l'environnement, ces développements, espérons-le, seront arrêtés.

L'incidence de certains de ces progrès techniques peut déjà être perçue dans des domaines tels que celui de l'utilisation graduée de la force de l'explosion nucléaire, la miniaturisation et les capacités de calcul à grande échelle utilisant la microélectronique, l'énergie dirigée, la technologie du laser, la technologie du combustible, les progrès réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle et bien d'autres. Plusieurs autres sont, jusqu'à présent, à peine perceptibles, mais il faut néanmoins comprendre que toutes les technologies et systèmes d'armements commencent dès que le postulat de l'idée est posé. L'ingéniosité et l'esprit inventif de l'homme font le reste.

Il est évident que le monde se trouve au seuil d'une nouvelle course aux armements et que seule une introspection attentive de son perfectionnement, de son pouvoir meurtrier et de la difficulté de vérification peut empêcher ses manifestations tragiques. Nous devons faire preuve d'une détermination commune pour donner à la science et à la technologie un visage humain et nous abstenir de vouloir maîtriser sa puissance destructrice. A notre avis, le projet de résolution dont les auteurs sont la République socialiste soviétique de Biélorussie, la Hongrie, la Pologne, Sri Lanka, le Venezuela et l'Inde, représente un point de départ modeste du trajet que nous avons à parcourir pour nous protéger nous-mêmes. Nous espérons que ce projet sera appuyé par tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donnerai maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration sur le groupe 4. Si aucune délégation ne souhaite intervenir, la parole est au représentant de l'Inde pour une explication de vote avant le vote.

M. SHARMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se voit dans l'obligation de s'abstenir sur le projet de résolution A/C.1/43/L.32 intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements", au titre du point 64 i) de l'ordre du jour. Le Document final adopté par consensus en 1978, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, énonce clairement les étapes du processus de désarmement nucléaire au paragraphe 50 qui se lit comme suit :

" Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement". (résolution S/10-2)

Ce projet de résolution tente de distinguer les deux questions, à savoir la cessation de la production d'armes nucléaires et la cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement. L'approche partielle qui est celle du projet de résolution que nous examinons n'est pas conforme au Document final qui considère, à juste titre, cette question comme un tout. Il convient, selon nous, de mettre fin simultanément à la production des armes nucléaires et des matières fissiles à des fins d'armement. Ce n'est qu'en adoptant une approche globale de ce type que nous parviendrons à mettre en place un système universel, équitable et non discriminatoire de garanties internationales pour toutes les installations nucléaires. Nous estimons que le projet de résolution A/C.1/43/L.56 reflète mieux les objectifs énoncés dans le Document final.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.14 du groupe 4. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de la Chine à la 30e réunion de la Première Commission. L'auteur du projet de résolution souhaite qu'il soit adopté par la Commission sans vote. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite agir en conséquence.

Le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.32. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant du Canada à la 32^e séance de la Première Commission, le 9 novembre, et ses auteurs sont les suivants : Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Botswana, Cameroun, Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Indonésie, Irlande, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Roumanie, Samoa, Suède et Uruguay.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé a vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 126 voix contre 1, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant voter sur le projet de résolution A/C.1/43/L.42. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Argentine à la 31e séance de la Première Commission, le 9 novembre, et ses auteurs sont les suivants : Argentine, Bangladesh, Cameroun, Costa Rica, Equateur, République démocratique allemande, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Mongolie, Roumanie, Suède, République-Unie de Tanzanie et Venezuela.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Australie, Bahamas, Danemark, Islande, Israël, Japon.

Par 114 voix contre 13, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leurs votes.

M. HU Xiaodi (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a voté pour le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.42. En effet, la Chine s'est toujours opposée à la course aux armements, notamment aux armements nucléaires, et est favorable à l'interdiction et à la destruction totale de toutes les armes nucléaires. Nous affirmons que les deux superpuissances, détentrices des arsenaux les plus puissants, ont une responsabilité particulière à l'égard du désarmement nucléaire. Elles devraient donner l'exemple en faisant cesser la course aux armements et en réduisant sensiblement leurs arsenaux nucléaires.

Voilà pourquoi la délégation chinoise estime que la Conférence du désarmement doit intensifier son travail de manière à traiter du désarmement nucléaire. Nous faisons nôtre la création d'un comité spécial. Nous pensons également que les discussions pourraient revêtir la forme de réunions officieuses. Toutefois, nous avons constaté que la question de la portée du mandat de ce comité faisait naître des divergences de vues.

M. RIDER (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande a décidé cette année de voter pour le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.42, qui s'intitule "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Les auteurs nous semblent avoir sensiblement amélioré le libellé de ce projet de résolution. Nous pensons également que son objectif - l'éventuelle élimination totale des armes nucléaires - est d'une importance vitale pour la communauté internationale. Comme on le reconnaît dans ce projet de résolution, une action tant bilatérale que multilatérale s'imposera pour atteindre cet objectif. Voilà pourquoi la Nouvelle-Zélande l'a appuyé.

Par ailleurs, nous croyons que les conditions de sécurité nécessaires pour atteindre l'objectif fondamental, l'élimination des armes nucléaires, doivent être sérieusement examinées. C'est parce qu'il y a des divergences de vues à ce sujet que la Conférence du désarmement n'a pu s'entendre sur le mandat d'un comité spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire.

Afin que les négociations préconisées par cette résolution progressent, ce qui nous paraît certain, il faudra concilier les points de vue. La Nouvelle-Zélande

M. Rider (Nouvelle-Zélande)

est favorable à des réductions mutuellement équilibrées et vérifiables des arsenaux nucléaires mondiaux, tout en reconnaissant aussi que des progrès satisfaisants en matière de réduction des forces classiques doivent s'accompagner de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire de façon à renforcer la stabilité internationale. Cet aspect doit être pris en considération, et les armes nucléaires ne doivent pas être examinées isolément.

Lorsque la Conférence du désarmement s'est penchée sur le sujet, l'année dernière, nous avons prié instamment tous les membres de réfléchir aux causes, notamment aux déséquilibres dans les forces classiques, qui sont à l'origine de la quantité d'armes nucléaires qui ont été accumulées au cours de ces dernières années.

M. CAPPAGLI (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de l'Argentine s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.32, car elle estime que la question de la production de matières fissiles à des fins d'armement ne doit pas être séparée du contexte général du désarmement nucléaire.

M. MARTYNOV (RSS de Biélorussie) (interprétation du russe) : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime que les problèmes traités dans le projet de résolution intitulé "Prévention d'une guerre nucléaire" sont d'une extrême importance et partage pleinement les vues exprimées dans le préambule, à savoir que :

"la prévention d'une guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité qui présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde." (A/C.1/43/L.43)

A notre avis, le mécanisme multilatéral de désarmement actuel peut jouer un rôle important et exceptionnel dans ce domaine. Il est indispensable que les efforts bilatéraux et multilatéraux se complètent en s'enrichissant mutuellement. C'est notamment à cet objectif que répondrait la prompte création d'un comité spécial à la Conférence du désarmement en vue de procéder à des négociations sur des accords concernant les mesures appropriées et pratiques propres à prévenir une guerre nucléaire. Dans le contexte des efforts multilatéraux destinés à prévenir une guerre nucléaire, l'idée du Secrétaire général des Nations Unies de créer un centre multilatéral de prévention des risques de guerre nucléaire me semble devoir être retenue et développée.

M. Martynov (RSS de Biélorussie)

Pour toutes ces raisons, la délégation de la RSS de Biélorussie déclare qu'elle ne s'associera pas aux auteurs du projet de résolution A/C.1/43/L.43, qui s'intitule "Prévention d'une guerre nucléaire", et demande que cela soit consigné dans le procès verbal.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné que plus personne ne souhaite faire de déclaration concernant le groupe 5, nous allons passer aux explications de vote sur les projets de résolution de ce groupe, avant le vote.

Puisque aucun représentant ne souhaite faire de déclaration, nous allons passer au projet de résolution contenu dans le document A/C.1/43/L.4. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de la République démocratique allemande à la 27e séance de la Première Commission, le 4 novembre, et il est parrainé par les pays suivants : Bulgarie, Cuba, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie et Roumanie.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Brésil, Chili, Colombie, Grèce, Irlande, Islande, Israël.

Par 104 voix contre 17, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.43. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Argentine lors de la 31e séance de la Première Commission, le 9 novembre, et a pour auteurs l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, la Bulgarie, la Colombie, le Congo, le Costa Rica, Djibouti, l'Equateur, l'Egypte, la République démocratique allemande, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, la Mongolie, le Maroc, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie, l'Uruguay, le Venezuela, le Viet Nam et la Yougoslavie.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 116 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/43/L.55. Ce projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Inde lors de la 30e séance de la Première Commission, le 8 novembre, et a pour auteurs l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Equateur, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Inde, l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, la Roumanie, le Viet Nam et la Yougoslavie.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi, Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Grèce, Irlande, Israël, Japon.

Par 112 voix contre 17, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui désirent expliquer leur vote après le vote.

M. COURTNEY (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution A/C.1/43/L.43, intitulé "Prévention d'une guerre nucléaire" et sur le projet de résolution A/C.1/43/L.4, intitulé "Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire".

La délégation australienne a voté pour le projet de résolution sur la prévention d'une guerre nucléaire qui fait l'objet du document A/C.1./43/L.43. Nous appuyons vigoureusement l'objectif qu'est la prévention d'une guerre nucléaire par tous les moyens possibles.

Cependant, l'Australie aurait préféré que le projet de résolution soit rédigé de façon à faire dûment ressortir que la question de la prévention d'une guerre nucléaire n'a pas nécessairement laissé la communauté internationale indifférente par le passé et qu'elle ne peut pas être traitée isolément.

L'un des moyens les plus importants d'empêcher une guerre nucléaire est de prévenir toutes les guerres. Ma délégation appuie la création, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial qui serait chargé de l'examen de la question. Bien que nous ne soyons pas certains qu'un comité spécial puisse entamer des négociations sur la question à l'étape actuelle, la délégation australienne souhaiterait que la Conférence du désarmement examine et définisse les domaines qui se prêteraient à un examen détaillé de la question, peut-être à l'image du Comité spécial créé pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

En conséquence, la délégation australienne prie instamment la Conférence du désarmement de créer, à sa session de 1989, un comité spécial qui pourrait entamer l'examen de cette question prioritaire dans le domaine du désarmement.

La délégation australienne a voté contre le projet de résolution A/C.1/43/L.4 sur le non-emploi des armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire. Je tiens à répéter que la prévention d'une guerre nucléaire est un objectif de la plus haute priorité, auquel le Gouvernement australien est fermement attaché.

Malheureusement, nous n'avons pu accepter l'idée, contenue implicitement dans ce projet de résolution, qu'en formulant certaines doctrines militaires non vérifiables on peut vraiment prévenir une guerre nucléaire. De l'avis de l'Australie, il n'est qu'un seul moyen à toute épreuve de prévenir la guerre nucléaire, et c'est l'élimination des armes nucléaires.

M. MOLANDER (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour expliquer le vote de la délégation suédoise sur le projet de résolution A/C.1/43/L.4, intitulé "Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire".

Je voudrais tout d'abord déclarer à nouveau que le Gouvernement suédois considère que la déclaration unilatérale de certains Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas employer le premier l'arme nucléaire constitue un concept important dans les efforts destinés à réduire les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire. Nous espérons que tous les Etats dotés d'armes nucléaires se verront en mesure de faire une telle déclaration. Il est évident que l'établissement d'un équilibre général des forces classiques à un niveau réduit faciliterait ces engagements. De l'avis du Gouvernement suédois, le ferme engagement de ne pas utiliser le premier l'arme nucléaire, pris par le biais d'un instrument international ayant force obligatoire, contribuerait considérablement au succès des efforts destinés à prévenir la guerre nucléaire. C'est là l'une des raisons pour lesquelles mon gouvernement a appuyé, aujourd'hui, le projet de résolution A/C.1/43/L.4.

M. Molander (Suède)

Toutefois, cet instrument international devrait traiter exclusivement du concept du non-recours en premier aux armes nucléaires, à l'exclusion de tout autre élément ne s'y rattachant pas directement. En effet, le Gouvernement suédois estime que l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales énoncée à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies est obligatoire et suffisante. Il faut seulement que les Etats Membres respectent davantage les interdictions et obligations existantes, également énoncées dans la Charte, afin de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques.

La Suède a voté en faveur du projet de résolution A/C.1/43/L.55 relatif à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Nous l'avons fait comme les années précédentes parce que la Suède appuie l'idée d'interdire, par la voie d'un instrument juridique international, la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Il semble que cette interdiction réponde à la norme internationale aux termes de laquelle l'emploi d'armes nucléaires est contraire aux lois de l'humanité et à la conscience publique. Il y a nécessité urgente de combler la lacune qui existe entre cette norme et le droit international. Voilà pourquoi le Ministre des affaires étrangères suédois a déclaré le 27 septembre 1988, lors du débat général :

"Le moment est maintenant venu d'explorer les possibilités d'une interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, fondée sur le droit international." (A/43/PV.7, p. 48)

Cette interdiction ne découle pas directement de la Charte. Cependant, de nombreuses règles du droit international limitent ou interdisent déjà l'emploi d'armes nucléaires dans certaines circonstances. L'interdiction complète d'employer des armes nucléaires, sous une forme juridiquement contraignante appropriée, serait une mesure politique importante qu'il convient d'étudier plus à fond.

La Suède émet des réserves sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution et l'interprétation qui y est faite de la Charte. Ma délégation estime qu'il y a dans le préambule des éléments qui ne traduisent pas comme il convient l'amélioration de la situation internationale et le climat plus positif dans lequel se déroulent les débats de la Commission. Pour atteindre les objectifs énoncés dans le dispositif, il faut tenir dûment compte des événements internationaux positifs pertinents.

M. HU Xiaodi (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a voté pour le projet de résolution A/C.1/43/L.25. Nous notons que la teneur du projet de résolution, excepté quelques modifications techniques nécessaires, est la même que celle de la résolution A/42/39 C adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi, bien que nous continuions d'appuyer le principal objectif énoncé dans le projet de résolution, à savoir le non-emploi des armes nucléaires, nous persistons à penser que certains termes du préambule et des annexes au projet de convention méritent de nouvelles discussions.

Les conceptions de la Chine sur le non-emploi des armes nucléaires sont bien connues. Nous avons toujours estimé qu'en attendant que le désarmement nucléaire soit réalisé et afin de diminuer le danger d'une guerre nucléaire et de créer les conditions de la destruction complète des armes nucléaires, tous les Etats nucléaires, notamment ceux qui disposent des arsenaux nucléaires les plus importants, devraient souscrire à l'obligation de ne pas être le premier à utiliser des armes nucléaires contre des Etats non nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires, quelles que soient les circonstances. Ceci déboucherait sur la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, convention à laquelle participeraient tous les Etats nucléaires.

En même temps, nous estimons que tant que subsisteront les énormes arsenaux nucléaires, la simple interdiction de l'emploi des armes nucléaires n'éliminera pas la cause fondamentale du danger de guerre nucléaire. Pour assurer la paix et la sécurité internationales, il est indispensable que les énormes arsenaux nucléaires actuels soient radicalement réduits pour aboutir finalement à la destruction complète de toutes les armes nucléaires. Ce n'est qu'ainsi que l'on réunira les conditions matérielles qui permettront de supprimer les guerres nucléaires et de libérer les peuples du monde de la menace d'une guerre nucléaire.

M. NYBERG (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer le vote de la Finlande sur le projet de résolution A/C.1/43/L.4 intitulé "Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire". On n'affirme nulle part que la guerre nucléaire est un facteur d'une politique rationnelle. Les principales puissances nucléaires ont déclaré conjointement qu'une guerre nucléaire ne pouvait pas être gagnée et ne devait donc pas être engagée. La Finlande se félicite de cette déclaration. A notre avis, les armes nucléaires ne devraient jamais être employées, quelles que soient les circonstances.

M. RIDER (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Après mûr examen, la Nouvelle-Zélande a de nouveau décidé de voter contre les projets de résolution A/C.1/43/L.4 relatif au non-emploi des armes nucléaires et à la prévention d'une guerre nucléaire et A/C.1/43/L.55 relatif à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Nous l'avons fait parce que, dans ces résolutions, on ne s'efforce aucunement de tenir compte de la réalité de l'environnement international en matière de sécurité. On exhorte tous les pays à adopter une politique unique, sans tenir compte des circonstances et des perceptions en matière de sécurité propres à chaque pays concerné. C'est ignorer complètement les disparités entre les arsenaux classiques en Europe, élément vital du paysage stratégique, qui ne peuvent qu'influer sur les politiques adoptées par les pays d'Europe occidentale.

La Nouvelle-Zélande note avec plaisir que les perspectives de négociations sérieuses sur les armements classiques se sont récemment améliorées. Il faut encourager les pays concernés à faire tous leurs efforts pour poursuivre ces négociations et faire en sorte qu'elles aboutissent. Reconnaître l'importance et la pertinence de la question et qu'il est souhaitable de réaliser de véritables progrès dans la négociation, voilà le genre d'améliorations qu'il faudrait apporter aux projets de résolution si l'on veut qu'ils soient plus largement appuyés. Les projets de résolution présentés à la Commission doivent également traduire les réalités d'aujourd'hui.

Pendant l'année écoulée, il y a eu des faits nouveaux importants dans le domaine du désarmement qui doivent inspirer les délibérations de la Commission. Il ne suffit pas de sortir à nouveau des formules toutes faites. Il est du devoir de tous les pays membres, et surtout des auteurs de résolutions, de rechercher des formules novatrices et largement acceptables sur les importantes questions auxquelles s'attaque la Commission. Il est encourageant de constater les efforts qui ont été faits en vue de trouver des consensus et des textes de compromis à la présente session de l'Assemblée générale. Malheureusement, les projets de résolution A/C.1/43/L.4 et L.55 ne vont pas dans ce sens. Nous demandons donc aux auteurs de ces projets de résolution de réexaminer leurs textes et de présenter l'année prochaine à la Commission de nouvelles versions améliorées dignes d'être appuyées par tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous nous sommes ainsi prononcés sur les projets de résolution du groupe 5.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite les membres à poursuivre les consultations, dont certaines sont très intenses, qui ont déjà commencé sur un certain nombre de projets de résolution. A cette fin, je vais annuler la séance prévue cet après-midi.

Lundi, la Commission se prononcera sur les projets de résolution des groupes 9, 11 et 14, et sur les projets de résolution en suspens des groupes 1 et 4. Mardi matin, la Commission se prononcera sur les projets de résolution du groupe 8, sur ceux du groupe 6 qui sont prêts ainsi que sur ceux des groupes 7 et 2.

Ceci étant, les membres du Bureau et moi-même estimons qu'à la fin de la séance, mardi, la Commission pourra envisager confortablement le reste de la semaine. Nous disposerons du temps nécessaire pour les consultations finales sur les projets de résolution encore en discussion.

Je suis satisfait de la manière dont progressent les travaux de la Commission, et je crois que la date limite du vendredi 18 novembre pour l'examen de tous les projets de résolution relatifs au désarmement pourra être respectée.

La séance est levée à 12 h 5.